

***Vous envisagez de devenir accueillant à L'ouvre porte et vous vous posez plein de questions ?
Voici quelques réponses aux questions que nous nous sommes tous posés.***

Mais retenez surtout que si L'ouvre porte propose un cadre (charte signée entre accueillants et accueillis, assurance responsabilité civile, accompagnement par une coordinatrice,...), tout est souple pour que l'accueil ne devienne pas une charge pour les accueillants tout en garantissant aux accueillis qu'ils ne retournent pas à la rue.

Comment devenir accueillant avec L'ouvre porte ?

C'est très simple : vous pouvez remplir en ligne le questionnaire dans lequel vous pourrez indiquer vos envies, vos limites, vos propositions. Vous serez ensuite contacté par une coordinatrice (soyez patients, ça peut prendre quelques jours voire quelques semaines, nous sommes une petite équipe). Vous pouvez aussi venir nous rencontrer lors de nos réunions mensuelles, le 1^{er} lundi de chaque mois au Katimavik dans le Vieux Lyon.

Je m'engage à quoi ?

Dans le questionnaire, vous pourrez préciser ce que vous souhaitez proposer : un hébergement, un repas, votre salle de bains, votre lave-linge à disposition, du temps, un soutien financier,... Pour l'hébergement, vous pourrez indiquer s'il s'agit d'une chambre, d'une chambre à partager ou d'un canapé dans le salon et si vous préférez accueillir un homme, une femme ou une famille. Vous pourrez également dire si vous envisagez d'héberger régulièrement (par exemple une semaine sur deux) ou ponctuellement (un week-end ou quand vous partez en vacances ou en dépannage). Enfin, vous pouvez toujours dire quand vous souhaitez lever le pied, quelle qu'en soit la raison (départ en vacances, accueil de famille ou d'amis, besoin de faire une pause,...).

Qui sont les personnes accueillies ?

Ce sont des personnes à la rue, sans hébergement, le plus souvent des demandeurs d'asile, mineurs isolés, adultes isolés et quelques familles. Aucune personne n'est accueillie en direct par L'ouvre porte. Elles sont orientées vers L'ouvre porte par des associations partenaires (Cimade, Secours populaire, Médecins du monde, etc.) qui doivent normalement assurer le suivi de leurs démarches administratives, de santé ou de scolarité. Les accueillants ne sont pas sollicités pour cela. Sur le site de L'ouvre porte, la rubrique Ressources permet d'indiquer où trouver un soutien, des vêtements, des repas, etc.

Je n'ai qu'un canapé dans le salon à offrir, c'est un problème ?

Tout vaut mieux qu'être à la rue. Un canapé dans le salon, une chambre, même partagée, toute proposition d'hébergement rend service.

Je ne me sens pas capable de demander à quelqu'un de repartir de chez moi après l'avoir hébergé, comment les choses se passent-elles ?

La force de L'ouvre porte, c'est de créer une boucle d'accueillants qui hébergent une même personne, vous n'êtes pas seuls à l'accueillir. Cette boucle est organisée par une coordinatrice. En fonction de la disponibilité des hébergements, la coordinatrice prévoit le calendrier d'hébergement de l'accueilli. Quand l'accueilli part de chez vous, il sait où il dort la ou les nuits suivantes, et ainsi de suite. En cas d'absence d'accueillants, le dispositif des Nuits suspendues peut prendre le relais (Nuits suspendues = nuits à l'Alter Hostel à Vaise, payées par des dons ou par des clients de l'Alter Hostel).

Comment se fait l'arrivée d'un accueilli ?

Chaque boucle d'accueillants est organisée par une coordinatrice et il y a aussi un médiateur, dont le rôle est principalement d'accompagner l'accueilli à chaque nouvel accueil.

Combien de temps dure l'accueil ?

L'association n'a pas encore suffisamment de recul pour savoir sur quelle durée les accueillis sont pris en charge par L'ouvre porte. Certains sortent de l'hébergement (ils changent de ville, trouvent un hébergement, repartent dans leur pays,...), d'autres sont hébergés depuis plus de 18 mois. C'est donc du long terme mais n'oubliez pas qu'il est partagé avec d'autres accueillants et que vous pouvez toujours sortir de la boucle ou faire une pause.

La durée de l'hébergement peut être très courte (2 nuits, 5 nuits, 1 semaine), ou plus durable (sur plusieurs semaines, plusieurs mois), récurrente ou ponctuelle (1 semaine par mois, 1 week-end de temps en temps ou juste une fois de temps en temps). Pour le confort des accueillis, un accueil d'une semaine minimum est bien sûr préférable mais non obligatoire.

Comment ça se passe pour les repas ?

Il n'y a pas de règle, certains accueillants partagent leurs repas avec l'accueilli, d'autres laissent simplement l'accès à la cuisine. A savoir : les accueillis sont généralement informés de possibilités de repas offerts par différentes structures et bénéficient des Restaus du cœur.

Dois-je laisser mes clés à l'accueilli ? Doit-il partir dans la journée ?

Là aussi, pas de règle. Il est évidemment plus confortable pour les personnes accueillies de pouvoir disposer des clés de votre logement et rester éventuellement chez vous en votre absence. Mais ce n'est en aucun cas une obligation. En fait, les choses se font souvent par petits pas : on accueille quelqu'un pour quelques jours, on lui laisse la clé tout de suite ou quand on se connaît mieux, certains accueillants laissent leur logement lorsqu'ils partent en vacances, d'autres intègrent la personne accueillie à leur vie,...

Quelles sont les règles de vie communes ?

Les règles de base sont fixées par la charte signée entre chaque accueilli, chaque accueillant et L'ouvre porte (elle est disponible sur le site).

Dans la vie quotidienne, l'accueillant peut indiquer à l'accueilli ce qui permettra une vie commune sereine et durable. Quelques exemples : Faire son lit ? Aider à la cuisine ou la vaisselle ? Comment partager la salle de bains ? Se servir dans le frigo ? Rentrer avant telle heure ? Inviter d'autres personnes ? Utiliser l'ordinateur familial ?

Comment faire si ça ne se passe pas bien ?

Si vous ne vous sentez pas à l'aise avec la personne accueillie, quelle qu'en soit la raison, parlez-en avec la coordinatrice. Une autre solution d'hébergement peut être trouvée si besoin, une autre personne à accueillir peut vous être proposée, la médiatrice peut discuter avec vous et l'accueilli pour expliquer ce qui pose problème, dans tous les cas, il ne faut pas attendre que vous ne supportiez plus la personne accueillie ou que vous ne soyez pas en confiance.

J'habite loin du centre de Lyon, est-ce que c'est un problème ?

Non ! Evidemment, c'est mieux si les transports en commun sont accessibles, car les accueillis ont souvent des démarches à faire à Lyon. Certains accueillants proposent d'héberger le week-end, ce qui permet aux accueillis de sortir de la ville. Et des boucles d'accueillants sont en place à Yzeron, Tarare, Vienne et Grenoble, d'autres à venir sans doute encore ailleurs.